

# UNE ÉCHELLE DES VALEURS ET DES DROITS

**THÉMATIQUES /  
ARTICLES DE LA DÉCLARATION  
UNIVERSELLE DES DROITS DE  
L'HOMME CONCERNÉS**

Tous les articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme

**OBJECTIFS**

Souligner le caractère indivisible des droits humains et mettre en évidence les différentes manières dont leur importance est perçue.

**MÉTHODOLOGIE**

- Argumentation
- Débat

**COMPÉTENCES D'EPC DÉVELOPPÉES**

Primaire et premier cycle du secondaire : 1.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 5.1, 5.2, 6.1, 9.1, 9.2, 9.3, 10.4.

**NIVEAU**

2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> cycle primaire

**COMPLEXITÉ**

Niveau 3

**DURÉE**

30 minutes

**MATÉRIEL**

- 1 exemplaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme simplifiée pour chaque élève ([www.amnesty.be/dudhjeunes](http://www.amnesty.be/dudhjeunes))
- Ciseaux, épingles ou ruban adhésif, enveloppes, grandes feuilles de papier, colle, matériel de papeterie.

## DÉROULEMENT

### ÉTAPE 1 - Travail individuel

- Distribuer le texte simplifiée de la DUDH à chaque élève.
- Demander à chaque élève de choisir six droits qu'il juge les plus importants.
- Chaque élève découpe ces six droits et place les autres dans une enveloppe pour les utiliser ultérieurement.
- Chaque élève les classe individuellement par ordre décroissant, selon l'idée qu'il se fait de leur importance.
- À l'aide d'épingles ou de papier collant, chacun place ses droits sur une grande feuille de papier, en formant une échelle.

### ÉTAPE 2 - En sous-groupes

- Demander aux élèves de se regrouper par deux ou par quatre pour présenter leur échelle et échanger sur les raisons qui les ont motivés à choisir tel ou tel droit et à le placer avant ou après tel ou tel autre.

## ÉTAPE 3 - Travail individuel

- Après l'échange en sous-groupe, chacun se remet à travailler individuellement sur son échelle personnelle, éventuellement en modifiant l'ordre des droits, à la lumière des discussions en groupe, ou en introduisant de nouveaux droits pris dans l'enveloppe ; on peut aussi ne rien modifier.
- Pour terminer, chacun doit fixer de façon permanente son échelle sur le papier, en y ajoutant la date.

## ÉTAPE 4 - Mise en commun

- Pour conclure, demander aux élèves de créer tous ensemble un panneau mural ou de choisir une toute autre façon d'illustrer la perception des droits humains dans l'ensemble du groupe.
- Conserver les enveloppes contenant les droits non utilisés car il peut être intéressant de reprendre cette activité ultérieurement pour comparer les échelles et noter dans quelle mesure les circonstances nous font préférer tel ou tel droit; c'est aussi une façon de montrer que tous les droits sont importants.

## Action

Il est possible de terminer cette activité en expliquant la situation d'un prisonnier d'opinion ou d'un défenseur des droits humains menacé soutenu par Amnesty International et en proposant aux élèves de faire un dessin ou d'écrire un message de soutien à cette personne.

Des cartes postales à adresser à des individus en danger dont les droits humains ont été bafoués peuvent être commandées gratuitement auprès du programme jeunesse d'Amnesty International Belgique francophone.

Pour connaître les propositions d'actions en cours du programme jeunesse et commander le matériel lié à ces actions, rendez-vous sur [www.amnesty.be/inscriptions](http://www.amnesty.be/inscriptions)

## Infos utiles

- Pour télécharger la Déclaration universelle des droits de l'homme en version simplifiée ou la commander (affiche de la Déclaration universelle des droits de l'homme en version simplifiée ou passeport des droits humains contenant la version intégrale de la Déclaration universelle des droits de l'homme) : [www.amnesty.be/dudhjeunes](http://www.amnesty.be/dudhjeunes)
- Pour vous aider à préparer au mieux cette activité, nous vous conseillons de consulter au préalable notre dossier pédagogique *Regards sur Amnesty International et les droits humains* ([www.amnesty.be/dossierspedagogiques](http://www.amnesty.be/dossierspedagogiques)) ainsi que nos documents d'approfondissement sur les grands principes fondamentaux qui traversent toute la Déclaration universelle des droits de l'homme ([www.amnesty.be/plateforme](http://www.amnesty.be/plateforme)).